



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité,
Bureau des collectivités locales et des élections**

Gap, le 18 mars 2026

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°05-2026-03-18-00001

Objet : Second tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 –
Listes ayant déposé leur candidature dans les communes des Hautes-Alpes

Le préfet des Hautes-Alpes

VU le code électoral et notamment le livre 1^{er}, titre IV, chapitres II et III ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

VU les résultats du premier tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées en préfecture des Hautes-Alpes et en sous-préfecture de Briançon du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

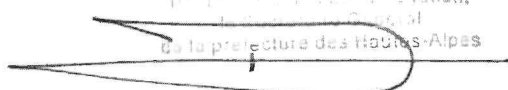
Les listes candidates dans les communes des Hautes-Alpes au second tour des élections municipales et communautaires, qui se déroulera le 22 mars 2026, sont précisées en annexe au présent arrêté.

En application de l'article R.38 du code électoral, l'ordre des listes dans chaque commune concernée résulte du tirage au sort effectué à l'issue du dépôt des candidatures au premier tour des élections municipales et communautaires. En cas de fusion de listes, l'ordre retenu est celui des listes qui conservent le même candidat tête de liste.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes et la sous-préfète de Briançon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes et communiqué aux maires des communes des Hautes-Alpes.

Les maires devront afficher cet arrêté et la partie de l'annexe concernant leur commune, aux emplacements habituels d'affichage. Ces documents devront également être affichés dans tous les bureaux de vote et déposés sur la table de vote de chacune des communes.

Le préfet,
pour l'arrêté de l'arrêté de l'arrêté,
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoît ROCHAS

Municipales 2026

Tour 2 - 22 mars 2026

LISTE DES CANDIDATURES
05 Hautes-Alpes

05 - Hautes-Alpes / Gap (052)

05036 - Châteauroux-les-Alpes

Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus

2 UNISSONS NOS DIFFERENCES

	Candidat au conseil communautaire
1 M. FORTOUL Jean-Michel	OUI
2 Mme LORRAIN Delphine	OUI
3 M. SARTON Maxime	OUI
4 Mme DI VINCENZO Antonella	
5 M. ZIMMERMANN Denis	
6 Mme GARCIN Laury	
7 M. TROUCHE Raymond	
8 Mme FROMENT Lydie	
9 M. BAJON Fabien	
10 Mme ALVERNHE Marion	
11 M. GENSUL Guillaume	
12 Mme FRIH Nawel	
13 M. VANHOUTTE Pieter	
14 Mme BLANDO Valérie	
15 M. GAY Denis	
16 Mme COMTE Cindy	

3 CHÂTEAUROUX AVEC VOUS

Candidat au conseil communautaire

- 1 Mme RIGNON Lydie
- 2 M. BRENIERE Julien
- 3 Mme PALMARINI Isabelle
- 4 M. BAYARD Hervé
- 5 Mme ANTHOINE Lucie
- 6 M. BETH Thomas
- 7 Mme DAUGE Mélina
- 8 M. GOURCEAUX Pascal
- 9 Mme ABRARD Bénédicte
- 10 M. DAUBERT Jean-Jacques
- 11 Mme MATHIEU Gaëlle
- 12 M. LELONG Jérôme
- 13 Mme ROSTAN Clara
- 14 M. CHEVALIER Sylvain
- 15 Mme JUHEN Marine

OUI
OUI
OUI